

Affaire Maxime Leroy : deux ans et demi après les faits, l'enquête critiquée par des collègues du chauffeur VTC qui sera jugé pour meurtre

Le 2 décembre 2023, Maxime Leroy, jeune supporter nantais, était mortellement poignardé aux abords de la Beaujoire par un chauffeur VTC. Agressés avant le drame par des supporters, deux de ses collègues ont porté plainte. Deux ans et demi plus tard, ils fustigent l'enlisement de l'enquête.

Le chauffeur VTC qui a mortellement poignardé un jeune supporter nantais, le 2 décembre 2023, sera jugé pour meurtre entre le 23 et le 26 mars 2027, par la cour d'assises de Loire-Atlantique. Incarcéré depuis sa mise en examen, il n'était pas seul au moment des faits. Dans sa voiture, des supporters niçois qu'il conduisait jusqu'à la Beaujoire pour assister à un match de Championnat de Ligue 1 entre le FC Nantes et l'OGC Nice. En amont et en arrière de son véhicule, six collègues qui transportaient d'autres supporters venus de la Côte d'Azur.

Ce 2 décembre 2023, le déplacement des fans niçois devait être escorté par les forces de l'ordre à partir d'un point de rendez-vous obligatoire à la gare routière d'Ancenis-Saint-Géréon, à environ 40 kilomètres de Nantes. Mais une trentaine d'entre eux étaient arrivés par avion, s'étaient retrouvés en centre-ville et avaient commandé des VTC pour se rendre au stade. Le cortège était passé près du bar-restaurant Le Saint-Georges, où les supporters de la Brigade Loire - le principal groupe d'ultras local - ont leurs habitudes, et la situation avait dégénéré jusqu'au drame.

« Les Nantais ont voulu se venger. On a été pistés tout du long du trajet. Ce n'est pas un coup de malchance. C'est juste du hooliganisme », explique un des chauffeurs VTC.

Cette version est aujourd'hui remise en cause par l'un des chauffeurs VTC, agressé peu avant le drame. Selon lui, il ne s'agissait pas d'une rencontre fortuite mais d'un guet-apens.

Le 11 janvier 2024, il a porté plainte pour dégradations et violences volontaires. Deux ans et demi plus tard, l'enquête n'a quasiment pas avancé.

Un autre chauffeur VTC a également porté plainte pour violences volontaires et dégradation de son véhicule.

Selon Maître Julien Plouton, avocat des deux chauffeurs VTC, deux enquêtes préliminaires distinctes n'ont pas permis de faire progresser le dossier. Une nouvelle plainte a conduit à l'ouverture d'une information judiciaire. Il souligne notamment que des investigations élémentaires n'auraient jamais été réalisées et estime qu'un éclairage complet sur les événements est nécessaire pour comprendre l'ensemble des faits survenus ce soir-là.

En mars 2027, Christopher V. sera jugé pour meurtre par la cour d'assises de Loire-Atlantique. Les deux procédures demeurent distinctes, même si elles trouvent leur origine dans les événements de la soirée du 2 décembre 2023.